

Région administrative de Kankan  
(République de Guinée) | PROFIL 2023

# INDICATEURS DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS

## LOCAL



Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

---

Bien que des efforts aient été entrepris pour vérifier l'exactitude de ces informations, Economist Impact et ses sociétés affiliées n'offrent aucune garantie et n'assument aucune responsabilités à l'égard de leur fiabilité.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations  
17, route des Morillons  
C.P. 17  
1211 Genève 19  
Suisse  
Tel. : +41 22 717 9111  
Fax : +41 22 798 6150  
Courriel : [hq@iom.int](mailto:hq@iom.int)  
Site web : [www.iom.int](http://www.iom.int)

Avec recherche et analyse de

**ECONOMIST  
IMPACT**

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2023. *Indicateurs de gouvernance des migrations – Région administrative de Kankan (République de Guinée) – Profil 2023*. OIM, Genève.

---

ISBN 978-92-9268-774-8 (PDF)

© OIM 2023



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)\\*](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode).

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à [publications@iom.int](mailto:publications@iom.int).

\* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>.

Région administrative de Kankan  
(République de Guinée) | PROFIL 2023

# INDICATEURS DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS

LOCAL



## SOMMAIRE

OBJECTIFS // 6

**INTRODUCTION // 7**

CADRE CONCEPTUEL // 10

**RÉSUMÉ // 12**

**CONTEXTE // 15**

**PRINCIPALES CONCLUSIONS // 19**

APRÈS L'ÉVALUATION FONDÉE SUR LES IGM // 29

**SOURCES PRINCIPALES // 30**

**ANNEXE // 33**

## OBJECTIFS

- 1 Aider les autorités locales à faire le point de leurs initiatives en place en matière de migration.
- 2 Stimuler le dialogue sur la migration entre les gouvernements nationaux et les autorités locales.
- 3 Permettre un apprentissage mutuel entre les autorités locales grâce à des échanges sur les difficultés communément rencontrées et à l'identification de solutions possibles.

« L'urbanisation rapide continue de transformer le paysage démographique de nombreux pays du monde. Les villes abritent déjà la majorité des migrants internationaux, attirés par les possibilités qu'elles offrent mais aussi mus par le besoin, et les autorités locales jouent aujourd'hui un rôle moteur dans la recherche de solutions créatives aux mutations sociales rapides, aidant les communautés grâce à l'innovation<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> António Vitorino, Directeur général de l'OIM, Rapport du Directeur général à la cent neuvième session du Conseil de l'OIM (novembre 2018).

# INTRODUCTION

## Les indicateurs de gouvernance des migrations<sup>2</sup>

La nécessité de maximiser les possibilités qu'offre la mobilité et de relever les défis qu'elle pose a été reconnue par l'inclusion de la migration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières<sup>3</sup>. L'intégration de la cible 10.7 dans le Programme 2030 a créé la nécessité de définir ce qui s'entend par « politiques de migration planifiées et bien gérées ». C'est pourquoi, en 2015, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a mis au point le Cadre de gouvernance des migrations (MiGOF). Ce cadre propose une vue concise d'une approche idéale par laquelle un État peut déterminer ce dont il a besoin pour bien gérer les migrations, compte tenu des circonstances nationales. La même année, en collaboration avec Economist Impact, l'OIM a élaboré les indicateurs de gouvernance des migrations (IGM), un ensemble type de près de 100 indicateurs permettant aux États de dresser le bilan de leurs structures de gouvernance des migrations.

Les indicateurs constituent le point de départ d'un processus consultatif amenant les États à identifier les aspects bien développés et ceux qu'il serait bon de renforcer et, surtout, à définir des priorités en fonction des défis et des possibilités qui leur sont propres.

Les IGM présentent trois caractéristiques essentielles :

1. Le processus relatif aux IGM est entrepris sur une base **volontaire** : L'exercice est mené dans les pays qui ont demandé à participer au processus.
2. Les IGM sont **sensibles aux particularités nationales** : Ils tiennent compte des défis et des possibilités propres à chaque contexte et, par conséquent, ne proposent pas de solution universelle, mais visent plutôt à susciter une discussion sur ce que peuvent être des migrations bien gérées.
3. Les IGM forment un **processus** : Le processus relatif aux IGM n'est pas un outil figé visant à recueillir des données sur les cadres nationaux relatifs à la migration. Il constitue plutôt la première étape d'un exercice dynamique pouvant permettre aux gouvernements d'identifier les domaines de leur politique migratoire qui devraient être renforcés ou gagneraient à bénéficier d'un renforcement des capacités.

## Indicateurs de gouvernance des migrations : de l'échelon national à l'échelon local

Le rôle joué par les villes et les municipalités dans la gouvernance des migrations<sup>4</sup> s'est considérablement développé au cours des dernières décennies, en raison de l'urbanisation rapide et de l'importance des villes en tant que lieux de destination pour toutes les formes de migration et de déplacement. Chercheurs, décideurs et organismes de développement internationaux ont tous souligné le rôle essentiel joué par les villes et les municipalités dans l'accueil des migrants et l'élaboration de réponses durables aux questions liées à la migration.

Le rôle joué par les autorités locales non seulement dans la gestion des migrations à l'échelle locale, mais aussi dans la réalisation des aspects du Programme 2030 relatifs à l'urbanisation, a été reconnu, entre autres, dans le Nouveau Programme pour les villes adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) à Quito (Équateur), le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et l'appel à l'action locale sur les migrations.

<sup>2</sup> Tous les termes employés dans le présent rapport sont définis dans le *Glossaire de la migration* de l'OIM (2019).

<sup>3</sup> Le *Pacte mondial* est le premier accord négocié au niveau intergouvernemental, élaboré sous les auspices des Nations Unies, qui couvre tous les aspects des migrations internationales de façon globale et intégrée. Il est non contraignant, respecte le droit souverain des États de décider qui entre et réside sur leur territoire, et témoigne d'un attachement à la coopération en matière de migration internationale. Il offre une occasion précieuse d'améliorer la gouvernance des migrations, de faire face aux défis que pose la migration aujourd'hui et de renforcer les contributions des migrants et de la migration au développement durable.

<sup>4</sup> L'expression « gouvernance des migrations » désigne le système d'institutions, de cadres juridiques, de mécanismes et de pratiques visant à réguler la migration et à protéger les migrants. Elle s'utilise de façon presque interchangeable avec l'expression « gestion des migrations », quoique cette dernière soit parfois employée dans un sens plus étroit pour désigner la régulation des mouvements transfrontaliers à l'échelle de l'État.



---

Pour favoriser le dialogue sur la gouvernance des migrations entre les différents niveaux de gouvernement, l'OIM a adapté les IGM<sup>5</sup> à l'échelle locale. Les IGM au niveau local visent à offrir un tableau plus complet de la gouvernance des migrations d'un pays en ajoutant une dimension locale aux évaluations nationales fondées sur les IGM. Ils forment un ensemble d'environ 80 indicateurs permettant aux autorités locales de faire le point des stratégies ou initiatives locales en place en matière de migration, et d'identifier les bonnes pratiques ainsi que les aspects susceptibles d'être renforcés.

L'exercice a pour objectif de stimuler le dialogue sur la migration entre les gouvernements nationaux et les autorités locales, et de permettre un apprentissage mutuel entre les différentes autorités locales grâce à des échanges sur les difficultés communément rencontrées et à l'identification de solutions possibles.

Les IGM au niveau local présentent les mêmes caractéristiques que les indicateurs nationaux, mais ils reposent aussi sur l'idée selon laquelle les villes et les autorités locales ont des capacités, des compétences et une valeur ajoutée différentes en matière de gouvernance des migrations. C'est pourquoi la méthode a été adaptée afin de tenir compte du fait que le degré d'autonomie fiscale et politique des villes participantes influe sur le type de gouvernance des migrations que celles-ci peuvent adopter, tant sur le plan pratique que juridique. Par ailleurs, de nouveaux indicateurs relatifs au degré d'autonomie et aux capacités ont été ajoutés afin de situer les résultats des évaluations dans leur contexte.

Compte tenu des différences exposées entre les IGM à l'échelle nationale et locale, les IGM au niveau local se veulent un outil à l'usage des autorités gouvernementales leur permettant de porter un regard critique sur leurs propres mesures en place pour gérer les migrations, et de faire part de leur expérience. En outre, les IGM au niveau local tiennent compte des différentes formes que peuvent revêtir les bonnes pratiques selon la répartition des compétences entre les autorités locales nationales. Par conséquent, l'analyse fondée sur les IGM au niveau local ne doit pas être interprétée comme une invitation à revoir la répartition des compétences, mais plutôt être vue comme un catalyseur visant à nouer un dialogue sur ce que les villes peuvent faire en matière de migration dans le cadre de leur mandat. Un tableau complet de la gouvernance des migrations ne peut être obtenu qu'en examinant les différents niveaux de gouvernement.

Le présent rapport fait suite à la mise en œuvre des IGM au niveau local dans la région de Kankan (République de Guinée). Ce profil rassemble des exemples clés d'aspects bien développés des structures de gouvernance locale des migrations, et de domaines qui pourraient être renforcés. Il est complété par le profil de gouvernance migratoire de la République de Guinée (2022)<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Les indicateurs de gouvernance des migrations ont été élaborés en 2015 par l'OIM, en collaboration avec Economist Impact.

<sup>6</sup> OIM, Indicateurs de gouvernance des migrations : La République de Guinée (2022).

# CADRE CONCEPTUEL

## MiGOF

Le MiGOF de l'OIM définit les éléments essentiels permettant de favoriser des migrations planifiées et bien gérées. Il vise à présenter, de manière consolidée, cohérente et exhaustive, un ensemble de trois principes et trois objectifs qui, s'ils sont respectés et réalisés, garantiraient des migrations humaines et ordonnées, bénéfiques aux migrants et à la société.

### PRINCIPES

1. **Adhérer** aux normes internationales et garantir les droits des migrants.
2. **Formuler** des politiques sur la base d'éléments factuels et selon une approche associant l'ensemble du gouvernement.
3. **Nouer** des partenariats pour résoudre les questions de migration et les questions connexes.

### OBJECTIFS

1. **Améliorer** le bien-être socioéconomique des migrants et de la société.
2. **Aborder** de manière efficace les aspects d'une crise relatifs à la mobilité.
3. **Faire** en sorte que les migrations se déroulent dans des conditions sûres, en bon ordre et dans la dignité.

Forme la base des

## IGM

### CE QU'ILS SONT



Un ensemble d'indicateurs offrant un aperçu des leviers politiques que les pays peuvent utiliser pour renforcer leurs structures de gouvernance des migrations



Un outil permettant d'identifier les bonnes pratiques ainsi que les aspects qui pourraient être renforcés



Un processus consultatif qui fait avancer la discussion sur la gouvernance des migrations en clarifiant ce à quoi pourraient ressembler des « migrations bien gérées » dans le contexte de la cible 10.7 des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières\*

Appuient la réalisation/la mise en œuvre des

### QU'ILS NE SONT PAS



Un classement des pays



Une évaluation des impacts politiques



Un instrument normatif

 **OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

  
**Pacte mondial  
pour les migrations**

Note: Le Pacte mondial a été établi conformément à la cible 10.7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en vertu de laquelle les États Membres se sont engagés à coopérer à l'échelle internationale pour faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Les IGM au niveau local sont un ensemble d'environ 80 indicateurs regroupés sous les six différentes dimensions de gouvernance des migrations, qui correspondent aux catégories du MiGOF<sup>7</sup> :



DROITS DES  
MIGRANTS  
PAGE 20

Les indicateurs de cette catégorie examinent la mesure dans laquelle les migrants ont accès à certains services sociaux tels que la santé, l'éducation et la sécurité sociale. Ils examinent également les mesures visant à garantir l'intégration et l'accès au travail.



APPROCHE ASSOCIANT  
L'ENSEMBLE DU  
GOUVERNEMENT  
PAGE 22

Les indicateurs de cette catégorie évaluent les cadres institutionnels des villes, des municipalités ou des États en matière de migration. Ce domaine porte également sur l'existence de stratégies de migration conformes aux objectifs de développement, ainsi que sur la transparence et la cohérence institutionnelles en matière de gestion des migrations.



PARTENARIATS  
PAGE 24

Les indicateurs de cette catégorie sont axés sur les efforts déployés par les villes, les municipalités ou les États pour coopérer sur les questions de migration avec le gouvernement national et avec d'autres villes, ainsi qu'avec des acteurs non gouvernementaux pertinents, y compris des organisations de la société civile et le secteur privé.



BIEN-ÊTRE DES  
MIGRANTS  
PAGE 25

Les indicateurs de cette catégorie évaluent les initiatives des villes, des municipalités ou des États en ce qui concerne la mobilité internationale des étudiants, l'accès au marché du travail et les conditions de travail décentes pour les travailleurs migrants. Les aspects relatifs à la mobilisation de la diaspora et aux rapatriements de fonds des migrants relèvent également de ce domaine.



ASPECTS D'UNE  
CRISE RELATIVE  
À LA MOBILITÉ  
PAGE 26

Les indicateurs de cette catégorie examinent le type et le niveau de préparation des villes, des municipalités ou des États face aux aspects d'une crise relatifs à la mobilité. Les questions portent sur les processus en place pour les nationaux et les non-nationaux en ce qui concerne les catastrophes et le changement climatique, notamment si l'assistance humanitaire est disponible pour les migrants et les nationaux.



MIGRATIONS SÛRES,  
ORDONNÉES ET  
RÉGULIÈRES  
PAGE 28

Les indicateurs de cette catégorie examinent les approches des villes, des municipalités ou des États en matière de sécurité des migrants, les politiques de retour et de réintégration et la lutte contre la traite des personnes.

<sup>7</sup> Conseil de l'OIM, Cadre de gouvernance des migrations, 106e session, C/106/40 (4 novembre 2015).



# RÉSUMÉ

## RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

### Droits des migrants

Les services de santé proposés par les Centres de santé de la région de Kankan sont accessibles à toute la population, indépendamment de leur statut migratoire. L'accès à l'éducation est un droit garanti pour tous, y compris les migrants. La région de Kankan dispose d'une Maison de justice qui offre à l'ensemble de la population, y compris les migrants, des services juridiques au niveau local et assure la protection des enfants migrants, non accompagnés et séparés et des enfants privés de protection parentale, en raison de la migration et du déplacement à travers les Conseils locaux pour enfants et familles (CLEF) et les Conseils villageois pour la protection des enfants (CVPE).

Il n'existe pas de programmes d'accès au logement social accessibles aux migrants. Kankan ne dispose pas de structures formelles d'information pour les migrants nouvellement arrivés dans la région ni pour les Guinéens qui souhaiteraient émigrer.

### Approche associant l'ensemble du gouvernement

Kankan dispose d'une Unité technique régionale (UTR), chargée de la coordination avec l'OIM et les agences et départements locaux sur les questions migratoires, ainsi qu'avec l'Inspection régionale de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables, qui participent à l'établissement de l'agenda et à la mise en œuvre des questions liées à la migration. De plus, la collecte et le traitement des données relatives à la migration sont assurées par l'Inspection régionale du plan. Des informations claires et transparentes sur les droits, les obligations et l'accès des migrants aux services publics locaux sont fournies par la Maison de justice de la ville de Kankan.

Il n'existe pas de stratégie de migration définie dans un document formel, définissant un organisme chargé de sa mise en œuvre.

### Partenariats

Kankan collabore avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres organisations de la société civile et agences du système des Nations Unies autour des programmes d'aide au retour volontaire et à la réinsertion des migrants de retour.

Les associations de migrants, le secteur privé et les membres de la diaspora ne sont pas impliqués de manière systématique dans la définition de l'agenda sur les questions migratoires au niveau local.

### Bien-être des migrants

Les autorités locales collaborent avec les organisations internationales afin de mettre en œuvre des programmes spécifiques pour promouvoir et faciliter l'intégration des migrants dans la population active. En outre, elles implémentent les programmes nationaux de l'Agence guinéenne de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat (AGPEE) pour aider les employeurs à embaucher les ressortissants étrangers.

Il n'existe pas d'évaluation au niveau local pour surveiller la demande de main-d'œuvre immigrante sur le marché du travail, l'offre de main-d'œuvre nationale et les effets des émigrants sur le marché du travail local. La région de Kankan ne dispose pas non plus de programmes de soutien à l'entrepreneuriat des étrangers pour réduire ou contrôler les coûts des transferts de fonds.

## Aspects d'une crise relative à la mobilité

Le Service d'incendie et de secours, une structure de la direction régionale de la Protection civile et le Groupe d'action locale (GAL) mettent en place le cadre de gestion des catastrophes au niveau local. Kankan a de plus établi le Centre d'opérations régional d'intervention et de secours (CORIS) pour gérer les mouvements de population à grande échelle en temps de crise, et compte avec un système de communication en place au niveau local pour recevoir des informations sur la nature évolutive des crises qui prend en compte les spécificités des migrants. Par ailleurs dans le cadre de la gestion des urgences et catastrophes, le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a mis en place l'Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires qui coordonne toutes les interventions d'urgences et catastrophes à travers ses coordinateurs régionaux, préfectoraux, communaux et sous-préfectoraux en collaboration avec la Croix-Rouge guinéenne et tous les départements ministériels concernés avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Cependant, Kankan ne prend pas en considération la mobilité dans les politiques pertinentes en matière d'environnement au niveau local. Il n'existe pas d'accords ou de partenariats avec des acteurs clés pour aider spécifiquement les migrants en cas de crise au niveau local.

## Migrations sûres, ordonnées et régulières

La police locale est spécifiquement et régulièrement formée sur les questions liées aux populations migrantes. De plus, Kankan facilite la réintégration des migrants de retour par le biais du programme d'Assistance au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

La région de Kankan ne dispose pas d'une stratégie de lutte contre la traite des êtres humains au niveau local et ne publie pas de manière régulière des statistiques sur la traite des êtres humains.



CONTEXTE

## Tendances migratoires<sup>8</sup>

La Guinée est un pays d'origine, de transit et d'accueil de mouvements migratoires. Selon l'Institut national de la statistique (INS) de la République de Guinée de 2020 qui présente les données de 2014, la Guinée comptait un total de 160 469 migrants, dont 47,1 % d'hommes (75 557) et 52,9 % de femmes (84 912) (INS, 2020). La majorité des immigrés en Guinée sont originaires des pays frontaliers membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et en particulier de la Côte d'Ivoire (41 000), de la Sierra Leone (36 000) et du Sénégal (23 000), suivis par le Libéria et le Mali (INS, 2020).

Selon les résultats du troisième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH3), effectué en 2014 et publié en 2017, 38 % de la population étrangère au niveau national était établie dans la capitale, Conakry. Selon le même recensement, la région administrative de Kankan était la deuxième région accueillant le plus de personnes migrantes soit 17,55 % du total de la population étrangère dans le pays<sup>9,10</sup> ; la préfecture de Kankan, en particulier, enregistre la deuxième plus grande communauté ivoirienne (10,2 %) du pays après la ville de Conakry, et une importante communauté de ressortissants maliens (8,8 %)<sup>11</sup>.

Selon les données disponibles sur les migrations internes, contenues dans le RGPH3 réalisé en 2014<sup>11</sup>, il est ressorti que les départs sont plus importants que les arrivées dans la région de Kankan. L'on note pour l'année de référence 128 901 migrants internes entrants contre 137 379 sortants, le solde migratoire étant de -8 478. Ces données ne sont pas désagrégées par sexe. Au niveau national, en 2020, le nombre total de Guinéens ayant quitté le pays était de 550 800<sup>12</sup>. La plupart des ressortissants se trouvent dans les pays voisins : 22 % en Côte d'Ivoire, 16 % en Sierra Leone, 12 % au Sénégal, 9 % au Libéria et 4 % au Mali, alors que 17 % se trouvent en Europe, dont 7 % vivent en France et 3 % en Belgique, et enfin 4 % aux États-Unis<sup>13</sup>.

La migration de retour est aussi une dynamique clé. Entre 2005 et 2019, 19 829 migrants guinéens ont été assistés par l'OIM au retour volontaire en Guinée, dont 18 028 entre 2016 et 2019. L'annuaire statistique (2021) de la Guinée indique qu'au cours de 2021, 4 984 migrants sont retournés au pays, soit 4 691 hommes, et 293 femmes (INS, 2022). Ce nombre est en hausse par rapport à 2020, où l'on enregistrait 3 000 personnes revenues.

## Structure administrative

La région administrative de Kankan, une des huit régions administratives de la Guinée<sup>14</sup>, est située à 781 km de la capitale Conakry et couvre une superficie de 72 145 km<sup>2</sup>. Elle est limitée à l'est par les Républiques de Côte d'Ivoire et du Mali, au nord par la République du Mali, au sud par la région administrative de N'Zérékoré et à l'ouest par celle de Faranah. Elle est administrée par un gouverneur nommé par décret présidentiel et placé sous la tutelle du ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. Le gouverneur est le premier représentant de l'État auprès des cinq préfectures de la région qui sont notamment : Kankan, Kérouané, Kouroussa, Mandiana et Siguiriri. Celles-ci sont subdivisées en 53 communes rurales et cinq communes urbaines.

<sup>8</sup> Selon la définition du *Glossaire de la migration* de l'OIM, le terme « migration » concerne le « déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées ».

<sup>9</sup> Ministère du Plan et de la Coopération internationale, *Rapport d'analyse des données du RGPH-3 – Thème : migration et urbanisation* (2017).

<sup>10</sup> Autres régions : Conakry (35,70 %), N'Zérékoré (15,03 %), Boké (11,80 %), Kindia (10,46 %), Faranah (4,09 %), Labé (3,42 %) et Mamou (1,96 %).

<sup>11</sup> Princeton Data, *rapports d'analyse des données du troisième Recensement général de la population et de l'habitat* (2017).

<sup>12</sup> OIM, *Migration data portal* (2020).

<sup>13</sup> OIM, *Migration en Guinée : profil migratoire national* (2020).

<sup>14</sup> Les autres étant Boké, Conakry, Faranah, Kindia, Labé, Mamou et Nzérékoré.



## Compétences relevant de la ville

### Niveau de décentralisation des autorités locales

La République de Guinée est engagée dans un processus de décentralisation progressif depuis 1985. La Constitution de la République de Guinée (2010) dispose en ses articles 88 et 89 que « l'organisation territoriale de la République est constituée par les circonscriptions territoriales et les collectivités locales »<sup>15</sup>.

Les circonscriptions territoriales, qui sont placées sous l'autorité d'un gouverneur ou d'un préfet, sont les régions, les préfectures, les quartiers et districts, et ont pour mission de mettre en cohérence les stratégies et les objectifs de développement des circonscriptions administratives et des communes de la préfecture avec les stratégies nationales, tout en assurant la coordination de ces dernières au niveau local. L'administration préfectorale a pour mission de coordonner, contrôler et mettre en œuvre les politiques publiques, promouvoir le développement socio-économique et culturel, mettre en cohérence les stratégies et les objectifs de développement des circonscriptions administratives et des communes de la préfecture, apporter l'appui technique et nécessaire aux communes dans la conception et l'exécution de leurs Plans de développement locaux (PDL), examiner les requêtes portant sur la création, la modification et la suppression d'une sous-préfecture ou d'une commune, promouvoir et renforcer la paix et la cohésion sociale et assurer le maintien de l'ordre public et la protection des biens et des personnes.

Quant aux collectivités locales dirigées par les maires, 32 domaines de compétence sont officiellement transférés aux communes, parmi lesquels l'état civil, l'enseignement primaire, l'eau et l'assainissement, la santé, l'aménagement urbain, l'entretien de la voirie communautaire, ou encore le développement économique local. Les collectivités locales sont les communes urbaines et les communautés rurales de développement. L'article 4 du Code des collectivités locales (2017)<sup>16</sup> énonce comme principales missions l'encadrement de la vie collective, de manière à favoriser et à garantir l'exercice par leurs citoyens des droits et devoirs que leur confère la loi, la promotion et le renforcement de l'harmonie dans leurs rapports et la jouissance durable et tranquille de leur territoire et de ses ressources, la promotion du développement économique, social et culturel de leur communauté et la fourniture à leurs citoyens des services en vue de satisfaire leurs besoins et leurs demandes, dans la mesure de leurs capacités et de leurs moyens<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> République de Guinée, Constitution de la République de Guinée (2010).

<sup>16</sup> Journal Officiel de la République, Code révisé des collectivités locales de la république de Guinée (2017).

<sup>17</sup> Voir note de bas de page 16.

<p>Compétences des villes/ circonscriptions en matière de migration</p>	<p>Il n'y a aucun domaine politique lié à la migration dans lequel les autorités locales disposent d'une délégation officielle de pouvoirs de la part du gouvernement national. La compétence d'élaborer des lois et des politiques en matière de migration revient au gouvernement, tandis que leur mise en œuvre relève des prérogatives de l'administration régionale et des collectivités locales.</p> <p>Ni la Constitution de la République de Guinée (2010)<sup>18</sup>, ni le Code des collectivités locales (2017) n'énoncent de compétences en matière de migration au sein des missions des autorités locales.</p>
<p>Mécanismes de financement locaux et restrictions quant à leur utilisation</p>	<p>Selon l'article 434 du Code des collectivités locales (2017), les principaux mécanismes de financement des collectivités locales comprennent les recettes fiscales, les recettes non fiscales, la dotation de fonctionnement accordée par l'État dans les conditions définies par la Loi de finances et les recettes diverses et accidentelles<sup>19</sup>.</p> <p>Depuis 2017, un mécanisme de financement est défini et opérationnalisé. Il s'agit du Fonds national de développement local (FNDL), dont la mise en œuvre est assurée par l'Agence nationale de financement des collectivités locales (ANAFIC), d'après le décret D/2017285/PRG/SGG portant sur les modalités de constitution et de gestion du fonds de développement économique local (2017)<sup>20</sup>.</p>
<p>Participation locale à l'élaboration des politiques migratoires</p>	<p>En République de Guinée, la direction générale des Guinéens de l'étranger, sous la direction du ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, est chargée de l'élaboration de la Politique de migration de la Guinée (PMG).</p> <p>Les ateliers de consultation pour l'élaboration de la politique nationale de migration ont rassemblé des délégués au niveau national et local, y compris la région de Kankan. La PMG prévoit de « renforcer les institutions clés et les mécanismes de coopération entre les institutions gouvernementales centrales et locales et la diaspora et de développer des mesures de soutien aux interventions de développement promues par les associations de la diaspora aux niveaux décentralisés »<sup>21</sup>.</p>

<sup>18</sup> Voir note de bas de page 15.

<sup>19</sup> Voir note de bas de page 16.

<sup>20</sup> République de Guinée, Décret D/2017285/PRG/SGG portant sur les modalités de constitution et de gestion du fonds de développement économique local (2017).

<sup>21</sup> République de Guinée, Politique de migration de la Guinée (2020). Non disponible en ligne.



PRINCIPALES  
CONCLUSIONES



## 1

## ADHÉSION AUX NORMES INTERNATIONALES ET GARANTIE DES DROITS DES MIGRANTS

### 1.1. Gouvernance de la migration : exemples d'aspects bien développés

La région de Kankan implémente les mesures du gouvernement national pour assurer l'accès des migrants aux soins de santé publique. Les services de santé proposés par les centres de santé de la région de Kankan, établis sous la Politique nationale de santé (2014), sont accessibles à toute la population, indépendamment de leur statut migratoire. Au niveau national, tous les migrants, indépendamment de leur statut, ont le même accès aux soins de santé publique que les ressortissants guinéens. La Constitution de la République de Guinée (2010), le Plan national de développement sanitaire (2015-2024) et le Code de santé publique de la Guinée (1997) reconnaissent la santé comme un droit fondamental que l'État a le devoir de promouvoir. Tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, sans distinction de race, de nationalité, de sexe ou d'origine, exerçant une activité sur le territoire national, peuvent bénéficier d'une protection médicale selon la loi no. 06 instituant le Code de la Sécurité Sociale (1994)<sup>22</sup>. Les réfugiés bénéficient du même accès que les nationaux aux services de santé du gouvernement, comme prévu explicitement par l'article 72 de la loi no. 050 relative à l'asile et à la protection des réfugiés (2018).

À Kankan, l'accès à l'éducation est un droit garanti pour tous, y compris les migrants, indépendamment de leur statut migratoire. Au niveau local, de manière ad hoc, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et certaines ONG nationales, en collaboration avec les autorités locales, fournissent une assistance aux migrants de retour présentant des besoins spécifiques de vulnérabilité tel que les reprises scolaires. Au niveau national, tous les migrants ont le même accès à l'éducation que les nationaux. Dans la pratique, l'éducation publique et gratuite est accessible à tous, sans distinction. A cela s'ajoute les centres coraniques qui existent à travers la région et sont gratuitement accessibles par tous, y compris les migrants.

La région de Kankan dispose d'une Maison de justice, sous l'autorité du ministère de la Justice, pour fournir aux migrants des services juridiques au niveau local. La Maison de justice a pour mission d'assurer l'accès à la justice pour toute la population, la prévention de la délinquance et la régulation des conflits mineurs de faible gravité. Elle offre également des services juridiques gratuits à toute la population, y compris aux migrants. Par ailleurs, au niveau national, la Constitution de la République de Guinée (2010) accorde à toutes les personnes vivant sur le territoire guinéen un accès égal à la justice dans ses articles 8 et 9, en disposant que « nul ne peut être arrêté, détenu ou condamné que pour les motifs et dans les formes prévues par la loi et que (...) tous ont droit à un procès juste et équitable, dans lequel le droit de se défendre est garanti ».

Kankan implémente les procédures et mesures nationales spécifiques visant à assurer la protection des enfants migrants, non accompagnés et séparés, ainsi que les enfants privés de protection parentale en raison de la migration et du déplacement. L'inspection régionale de l'Action sociale, de la Promotion féminine et des Personnes vulnérables, est une représentation locale du ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables, qui assure la protection de l'enfant au niveau local. En parallèle, la Politique nationale de promotion et de protection des droits et du bien-être des enfants en Guinée (PNPDBE), élaborée pour le ministère de la Promotion féminine, de la Protection de l'enfance et des Personnes vulnérables (MPFPEPV) en 2015, détaille des mesures de protection de l'enfant au niveau local et établit le Système de protection des enfants en Guinée (SyPEG), composé par les Conseils locaux pour enfants et familles (CLEF) et les Conseils villageois pour la protection des enfants (CVPE). Enfin, des

<sup>22</sup> La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) prévoit 4 types de prestations : les prestations familiales (allocations familiales et indemnités de maternité), les risques professionnels (couverture des accidents du travail), les pensions (retraite, allocation de vieillesse, pension de réversion, pension temporaire d'orphelins, pension d'invalidité, allocation de décès) ainsi que l'assurance maladie (couvrant tous les frais de médecine générale et de spécialité ainsi que l'indemnité journalière en cas d'arrêt de travail non rémunéré par l'employeur). Les frais de médecine générale et de spécialité incluent les honoraires de consultations, les médicaments, les soins infirmiers, les analyses et examens de laboratoire, les hospitalisations, les soins dentaires, les appareils de grande prothèse ainsi que la rééducation fonctionnelle.

organisations non gouvernementales sont également impliquées dans la protection et l'accompagnement des enfants vulnérables au niveau local. Par exemple, l'ONG *Villages d'enfants* organise une prise en charge alternative pour les enfants privés d'une prise en charge parentale ou qui risquent de la perdre. Les enfants non accompagnés et séparés pour des raisons de migration et de déplacement font partie des groupes cibles de l'organisation.

## 1.2. Aspects qui pourraient être renforcés

En général, Kankan ne dispose pas de programme d'accès au logement social. Pour pallier la pénurie de logements, le Programme présidentiel de construction de logements sociaux (PPCLS) prévoit la construction de cinquante mille (50 000) logements chaque année, pour l'instant concentrés sur la ville de Conakry. Le PPCLS prévoit également la construction de logements sociaux dans la région de Kankan. L'initiative PPCLS ne comporte pas en principe de restriction d'entrée pour les migrants, même s'ils ne sont pas mentionnés de manière spécifique. Au niveau national, la Stratégie nationale du logement social de Guinée (2015), ayant pour objectif d'harmoniser les interventions dans le secteur du foncier, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat, indique que le logement social est destiné aux personnes à revenus moyens ou à faibles revenus, sans toutefois préciser si les migrants peuvent y accéder.

Kankan ne dispose pas de structure formelle d'information pour les migrants nouvellement arrivés. Toutefois, la direction régionale de la Police enregistre les étrangers résidant à Kankan et leur délivre des cartes de recensement. Selon les besoins, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) travaille avec différents ministères et représentants au niveau local dans le cadre de la réintégration des migrants de retour, en organisant des sessions d'orientation et d'information pour les personnes expatriées.

Il n'existe pas de structure chargée de fournir des informations aux Guinéens qui souhaiteraient émigrer à Kankan. Cependant, il existe des structures qui soutiennent de manière informelle ceux qui souhaitent émigrer telles que : le conseil des sages<sup>23</sup> des différentes régions (Fouta, Basse Cote, La Forêt et le Manding), les Sèrès, l'organisation des ressortissants des villages (Hamana, Gbérédou, Konia, Sankaran, Ballia, Bassando, Bâté, Wassoulou etc.). Au niveau national, le Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi (BAOS) pour les migrants, sous la tutelle de la direction générale des Guinéens de l'étranger a pour principales missions d'accueillir et d'orienter les Guinéens de l'étranger dans les différents secteurs socioéconomiques et d'assurer le processus de réintégration des migrants de retour. Cependant, le BAOS n'est pas opérationnel au niveau local. Par ailleurs, des structures frontalières (douane, police et gendarmerie) normalisent la rentrée et communiquent des informations aux autorités locales.

<sup>23</sup> Le conseil des sages a pour vocation, entre autres, de prévenir et gérer des conflits au quotidien. Des conseils des sages existent dans toutes les régions du pays, avec quelques variations.



## 2

## LES POLITIQUES DE MIGRATION ET LES POLITIQUES CONNEXES FORMULÉES SUR LA BASE D'ÉLÉMENTS FACTUELS ET SELON UNE APPROCHE ASSOCIANT L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT

### 2.1. Gouvernance de la migration : exemples d'aspects bien développés

Les Unités techniques régionales (UTR) sont un mécanisme de coordination entre les agences et les départements locaux sur les questions migratoires. Elles sont placées sous l'autorité des gouverneurs des régions et se réunissent une fois par mois. Elles sont non seulement une plateforme et un mécanisme de coordination mais aussi un organe consultatif sur les questions migratoires. L'UTR de Kankan est composée de structures décentralisées de l'État au niveau régional, tandis que le Comité de suivi de proximité (CSP) est au niveau préfectoral et sous-préfectoral.

L'Inspection régionale de la Promotion féminine, de la Protection de l'enfant et des Personnes vulnérables, organisme central responsable de l'égalité des genres et de la diversité, assure la défense des droits indépendamment du statut migratoire et participe à l'établissement de l'agenda et à la mise en œuvre des questions liées à la migration. Au niveau national, le ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables a pour missions la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables. À ce titre, le ministère est explicitement chargé d'apporter l'assistance sociale, économique, sanitaire et psychosociale aux personnes en situation de vulnérabilité accrue et de favoriser l'accès des femmes, des enfants, des personnes vulnérables et des migrants de retour aux services sociaux.

L'IRP est chargée de la production de l'annuaire statistique de la région de Kankan et du tableau de bord sur les indicateurs sociodémographiques de la Région, qui comportent des informations sur l'évolution du nombre de retournés guinéens relatives à la migration en générale publiées annuellement. Au niveau national, la Guinée, à travers son Institut National de la Statistique, publie chaque année un annuaire statistique contenant des données migratoires depuis 2012. En août 2023, le rapport le plus récent datait de décembre 2020 et comportait un chapitre dédié à la migration<sup>24</sup>.

Kankan fournit des informations claires et transparentes sur les droits, les obligations et l'accès des migrants aux services publics locaux. En effet, la Maison de Justice de la ville de Kankan, créée en 2018, est un centre d'information de proximité qui offre des services juridiques aussi bien aux migrants de retour et qu'aux personnes étrangères. De plus, la Maison de Justice anime des émissions sur les droits et devoirs des citoyens, soutient l'organisation des migrants de retour en association<sup>25</sup> et facilite la libération des migrants en conflit avec la loi. En parallèle, la Radio locale de la ville de Kankan est utilisée par les autorités locales pour informer et sensibiliser les populations de la ville sur la migration, la prévention de la traite des êtres humains et la discrimination. Elle diffuse également des témoignages d'enfants migrants. Aussi, il existe des foyers d'accueil des enfants migrants non accompagnés dans la région de Kankan. Cette initiative est le résultat des partenariats entre l'Inspection régionale de la promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables et d'autres partenaires notamment l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

La ville de Kankan est dotée d'une antenne de OIM qui apporte une aide aux migrants de retour, notamment à travers l'initiative conjointe Union européenne-OIM lancée en 2016 pour l'assistance à la réintégration, le partage d'information et sensibilisation des migrants de retour, la collecte et l'analyse des données,

<sup>24</sup> Ce rapport présente la répartition des immigrés internationaux selon leur pays d'origine, leur occupation et leur sexe et celle des émigrants internationaux par sexe et motif de départ. Il présente également l'évolution du nombre de personnes de retour assistées entre 2013 et 2018 ou encore les effectifs des Guinéens de retour en 2017 et 2018. Enfin, ce rapport contient des données sur le montant des transferts de fonds reçus de l'étranger en 2017 et 2018 et sur le montant des transferts reçus de migrants en provenance des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

<sup>25</sup> Par exemple, l'Organisation guinéenne de lutte contre la migration irrégulière.

et le renforcement des capacités pour les gouvernements et les acteurs locaux. Grâce à cette initiative, environ 1800 migrants de retour à Kankan depuis 2017 à 2020 ont été accueillis. Par ailleurs, l'Organisation guinéenne pour la lutte contre la migration irrégulière (OGLMI), une organisation non-gouvernementale, apporte une aide aux migrants dans les domaines de l'information, de l'orientation, de la sensibilisation et de la formation dans la région. Au niveau national, le Cadre de concertation nationale sur les migrations (CCNM), sous la houlette du ministère des Affaires étrangères et des Guinéens établis à l'étranger, a été mise en place en 2023 pour garantir l'implémentation de la Politique de migration de la Guinée (PMG), mais celui-ci n'est pas encore opérationnel.

## 2.2. Aspects qui pourraient être renforcés

La région de Kankan ne compte pas encore de stratégie de migration définie dans un document explicite ou un manifeste. Au niveau national, la Guinée dispose d'une stratégie en matière de migration définie dans la PMG de 2020. Elle est le fruit d'une collaboration entre le ministère des Affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger (MAEGE), à travers sa direction générale des Guinéens de l'étranger (DGGE) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Cette politique, adoptée et promulguée par le décret D/2021/261/PRG/SGG, vise à développer un cadre global pour la gestion des frontières et la gouvernance de la libre circulation, pour le développement d'une réponse contre la traite des êtres humains, pour la gestion de la migration forcée et celle des mineurs non accompagnés et pour la promotion d'une migration de travail régulière. Les ateliers de consultation pour l'élaboration de la politique nationale de migration ont rassemblé des délégués au niveau national et local, y compris la région de Kankan.

Kankan ne dispose pas de stratégie locale pour la mise en œuvre de la politique national de migration. Cependant, il existe certaines initiatives au niveau local de prise en charge des migrants de retour.

Kankan ne dispose pas de guichet unique pour l'orientation des immigrants au niveau local. La gestion des questions migratoires au niveau local est soutenue par l'antenne de l'OIM située dans la ville de Kankan qui apporte, de manière systématique, une aide aux migrants à travers son centre de transit où sont accueillis, non seulement des Guinéens de retour, mais également des ressortissants étrangers.

Il n'existe pas de structure au niveau local chargée de coordonner le dialogue avec la diaspora. Au niveau national, la direction générale des Guinéens établis à l'étranger (DGGE) est chargée de coordonner les efforts d'engagement auprès de la diaspora, à travers les missions économiques organisées en collaboration avec l'Agence de promotion des investissements privés, pour présenter les opportunités d'investissement ainsi que les possibilités de création d'entreprise en Guinée, et pour faciliter le retour entre autres. Par ailleurs, la Guinée dispose d'un Haut conseil des Guinéens établis à l'étranger, un organe consultatif sur les questions relatives à la diaspora qui est placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères à travers la direction générale des Guinéens établis à l'étranger. Cependant, cette structure reste encore non opérationnelle et des actions sont en cours pour faciliter son opérationnalisation courant 2023.

## 3

## UNE BONNE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS REPOSE SUR DE SOLIDES PARTENARIATS

### 3.1. Gouvernance de la migration : exemples d'aspects bien développés

Kankan collabore avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) autour de programmes d'aide au retour volontaire et à la réinsertion des migrants. La ville de Kankan est dotée d'une antenne de l'OIM qui apporte une aide aux migrants de retour, notamment à travers le fonds fiduciaire de l'initiative conjointe Union européenne-OIM pour la protection et la réintégration. De plus, Kankan collabore avec les Nations Unies pour organiser régulièrement des sessions d'orientation et d'information pour les personnes expatriées du système des Nations Unies.

Dans le cadre de la gestion migratoire, Kankan collabore également avec de nombreuses organisations de la société civile. Le décret no. 313 portant sur la mission, l'organisation et le fonctionnement de l'administration territoriale de la République de Guinée (2022) confère au gouvernement local la responsabilité de « coordonner et d'harmoniser les activités des organisations non gouvernementales dans la Région ». Concrètement, la région de Kankan collabore avec l'Organisation guinéenne pour la lutte contre la migration irrégulière (OGLMI) pour la mise en œuvre d'actions dans les domaines de la sensibilisation, de l'éducation, de la formation et de la lutte contre la migration irrégulière. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en collaboration avec l'Inspection régionale de la promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables (IRPFEPV) et l'OIM interviennent dans la réinsertion sociale, l'éducation et le soutien psychosocial des enfants migrants retournés dans la région. De plus, Kankan collabore avec Expertise France (l'agence publique française de conception et de mise en œuvre de projets internationaux de coopération technique) à travers les ONG locales dans le domaine de la traite des personnes.

### 3.2. Aspects qui pourraient être renforcés

Les associations de migrants ne sont pas impliquées de manière systématique dans la définition de l'agenda sur les questions migratoires au niveau local, en l'absence d'un mécanisme permettant cette implication.

De même, il n'existe pas non plus d'implication officielle du secteur privé par les autorités locales dans la définition d'un agenda et dans la mise en œuvre de questions liées à la migration à Kankan. Au niveau national, le pays collabore avec le secteur privé sur les questions migratoires sur une base ad hoc.

Les autorités locales n'impliquent pas formellement les membres de la diaspora dans la définition et la mise en œuvre de la politique migratoire. Au niveau national, la Guinée vise à engager sa diaspora dans la définition et la mise en œuvre de la politique de développement par le biais du Haut conseil des Guinéens établis à l'étranger (HCGE).





## 4

## AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE SOCIOÉCONOMIQUE DES MIGRANTS ET DE LA SOCIÉTÉ

### 4.1. Gouvernance de la migration : exemples d'aspects bien développés

Les autorités locales collaborent avec les organisations internationales afin de mettre en œuvre des programmes spécifiques pour promouvoir et faciliter l'intégration des migrants dans la population active. En particulier, le Kankan collabore avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui offre dans le cadre de ses programmes de réintégration des migrants de retour des formations socio-professionnelles dans le domaine de la santé, l'informatique, la mécanique, l'électricité, la maçonnerie etc. Par ailleurs l'OIM implémente au niveau local des placements pour l'insertion socioprofessionnelle de certains migrants de retour, notamment dans les domaines de la santé, de l'informatique, de la mécanique, de l'électricité, de la maçonnerie, de la plomberie, de la saponification, de la couture et de la teinture entre autres.

Les autorités locales implémentent les programmes nationaux de l'Agence guinéenne de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat (AGPEE) pour aider les employeurs à embaucher les ressortissants étrangers. L'AGPEE a pour missions de créer une dynamique d'adéquation entre la formation à l'employabilité des jeunes et les besoins réels du marché de l'emploi et de les orienter vers les meilleures opportunités. L'agence ne fait pas de distinctions selon qu'il s'agit d'un Guinéen ou d'un ressortissant d'origine étrangère à condition que celui-ci remplisse les conditions de séjour prévues par la loi, et implémente ces programmes sur tout le territoire guinéen.

### 4.2. Aspects qui pourraient être renforcés

Kankan ne compte pas de système d'évaluation au niveau local pour surveiller la demande de main-d'œuvre immigrante sur le marché du travail, ni pour analyser l'offre de main-d'œuvre nationale et les effets des émigrants sur le marché du travail local. Au niveau national, le gouvernement reconnaît ce défi au sein de sa PMG (2020) qui prévoit la création d'un Système intégré d'information sur le marché du travail (SIMT).

Il n'existe pas de stratégie au niveau local pour réduire ou contrôler les coûts des transferts de fonds ni pour promouvoir l'inclusion financière des migrants et de leurs familles, en particulier lorsqu'ils sont des expéditeurs de fonds au niveau local. Au niveau national, la banque centrale de la République de Guinée (BCRG) a publié, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), une enquête sur les transferts de fonds en 2019 qui appelle l'État à « prendre des mesures incitatives telles que la promotion des institutions de microfinance et la construction d'infrastructures énergétiques et de transport ».

Kankan n'a pas encore développé de programmes de soutien à l'entrepreneuriat des étrangers. Toutefois, au niveau national, le Code des investissements de la République de Guinée (2015) accorde la liberté pour tout étranger « de mener des activités économiques en Guinée sans être obligé de s'associer à un Guinéen » et prévoit des avantages fiscaux pour les projets qui relèvent des secteurs d'activité prioritaires<sup>26</sup>.

<sup>26</sup> Il s'agit notamment des secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de l'hôtellerie.



## 5

## DES MESURES EFFICACES POUR FAIRE FACE AUX ASPECTS D'UNE CRISE RELATIFS À LA MOBILITÉ

### 5.1. Gouvernance de la migration : exemples d'aspects bien développés

La région de Kankan dispose d'un cadre de gestion des catastrophes au niveau local. En effet, le Service d'incendie et de secours, une structure de la direction régionale de la Protection civile, assure la protection civile en temps de crise à travers la mise à disposition des ambulances, des embarcations et des gilets de sauvetage, ainsi que des équipements de recherche. En parallèle, le Groupe d'action locale (GAL) est une plateforme technique multi acteurs, relevant des préfets, qui permet de faire des alertes en vue d'apporter des réponses appropriées à travers le Service national d'action humanitaire (SENAH), érigé en Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires (ANGUCH) sous la tutelle du ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation. L'agence coordonne toutes les interventions d'urgences et catastrophes à travers ses coordinateurs régionaux, préfectoraux, communaux et sous-préfectoraux en collaboration avec la Croix-Rouge guinéenne et tous les départements ministériels concernés avec l'appui des partenaires techniques et financiers, tels que la Croix-Rouge et la protection civile. La région de Kankan à travers le ministère des Mines et de la Géologie a lancé une campagne de sensibilisation pour inciter les groupements de production de briques et les groupements d'orpillage à se formaliser.

Les autorités locales ont mis en place un plan d'urgence pour gérer les mouvements de population à grande échelle en temps de crise. En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Kankan a établi le Centre d'opérations régional d'intervention et de secours (CORIS), qui permet à la Protection civile locale de disposer de systèmes de communication à travers la mise en place d'un numéro vert, d'ambulances, d'embarcations, de dispositifs d'hygiène et de matériel de sécurité incendiaire au niveau local. De plus, la Guinée dispose d'une entité en charge de gérer les mouvements massifs de population : la Compagnie mobile d'intervention et de sécurité (CMIS), dépendant de la Police nationale, est aussi en place dans la région de Kankan. En outre, il faut préciser que les aléas les plus fréquents à Kankan sont entre autres : les inondations, les pandémies, les vents violents, les naufrages, les éboulements et les incendies.

Kankan possède un système de communication au niveau local pour recevoir des informations sur la nature évolutive des crises et l'accès à l'assistance, ainsi qu'un moyen pour le public de communiquer ses besoins aux autorités locales. La direction régionale de la Protection civile est dotée d'un système d'information et de communication au niveau local : un numéro vert pour diffuser des informations aux populations en temps de crise et leur permettre de solliciter de l'aide. La radio locale de la ville de Kankan sert également de relais pour informer les populations en situation de crise, à travers des transmissions régulières en français mais également en d'autres langues par des radios locales. De plus, les systèmes de communication en place prennent en compte les spécificités des migrants. En particulier, les campagnes de sensibilisation menées pendant la pandémie du COVID-19 étaient diffusées en français et en malinké : les deux langues les plus parlées dans la région de Kankan. Enfin, les lieux de culte sont également mis à contribution pour la diffusion de messages d'alerte en temps de crise.

### 5.2. Aspects qui pourraient être renforcés

La mise en place d'accords ou de partenariats avec des acteurs clés pour aider spécifiquement les migrants en cas de crise au niveau local est un aspect qui pourrait être renforcé. Même si Kankan a tenté de renforcer les capacités communautaires dans la gestion des risques de catastrophe avec la création du GAL, et que ce groupe porte assistance à toutes les populations, sans distinction de statut migratoire, elle n'a pas encore établi d'accords ou partenariats avec des consulats ou des ambassades pertinentes.

Aucune stratégie de relèvement post-crise n'est établie au niveau local. Sur le plan national, de façon ad hoc, en 2015, le gouvernement guinéen a développé une stratégie de relance socioéconomique post-Ebola qui visait à remettre à niveau et à développer le système de santé, à accélérer l'alphabétisation pour une meilleure résilience et enfin à renforcer la protection de la femme et de l'enfant.



## 6

## S'ASSURER QUE LES MIGRATIONS SE DÉROULENT DANS DES CONDITIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES

## 6.1. Gouvernance de la migration : exemples d'aspects bien développés

La police locale est spécifiquement et régulièrement formée sur les questions liées aux populations migrantes. Les agents de police exerçant à la frontière de Siguiri notamment reçoivent régulièrement des formations sur la gestion intégrée des frontières, contre la traite des êtres humains, l'immigration clandestine et les pratiques assimilées, grâce à l'appui de partenaires techniques et financiers, notamment l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA). Au niveau national, le gouvernement guinéen a mis en place des programmes de formation sur les questions migratoires pour le personnel aux frontières de manière ad hoc à travers le cursus de l'École nationale de police et de protection civile, et la Politique de migration de la Guinée (PMG) prévoit un renforcement des capacités.

Kankan facilite la réintégration des migrants par le biais du programme d'Assistance au retour volontaire et à la réintégration des migrants (AVRR) de l'Organisation internationale des migrations (OIM), en coopération avec la direction nationale de l'Enfance (DNE) et d'autres structures étatiques. En tant que programme majeur de l'OIM, le programme AVRR s'adresse aux migrants en détresse dans des pays d'accueil ou de transit, aux migrants en situation irrégulière, aux migrants réguliers et aux demandeurs d'asile qui décident de ne pas maintenir leur demande ou pour lesquels il est établi qu'ils n'ont pas besoin de protection internationale. Une aide au retour volontaire et à la réintégration peut également être apportée aux migrants avec des besoins spécifiques de vulnérabilité, tels que les victimes de la traite, les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, les familles monoparentales, ou encore les migrants ayant des besoins sanitaires. Au niveau local, entre 2005 et 2015, 6 % des migrants dans la région de Kankan ont bénéficié du programme AVRR.

## 6.2. Aspects qui pourraient être renforcés

Kankan ne dispose pas de stratégie locale de lutte contre la traite des êtres humains. Cependant il existe un cadre légal et réglementaire pour lutter contre le phénomène de la traite des êtres humains. Au niveau national, le Comité national de lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées (CNLTPPA), créé en 2017, est chargé d'élaborer un plan d'action national sur la prévention, la protection, le retour, la réinsertion, la coordination et la coopération en matière de lutte contre la traite des personnes.

Les autorités locales ne publient pas régulièrement de statistiques sur la traite des êtres humains bien que les différentes organisations de la société civile qui travaillent sur la question en collectent. Sabou Guinée, une ONG locale promouvant la protection des enfants, en particulier des jeunes filles, collecte des données sur la traite et sur l'exploitation des enfants, mais celles-ci ne sont pas publiées. Au niveau national, l'Office de protection du genre de l'enfant et des mœurs (OPROGEM), créé en 2009, est l'unité spécialisée dans la lutte contre la traite des personnes et le travail des enfants, placée sous la tutelle du ministère de la Sécurité et elle dispose d'un système de collecte et d'analyse de données des cas de traites. L'OPROGEM a des antennes dans tous les commissariats et les postes-frontières du pays. Il s'occupe de l'accueil et de la prise en charge des victimes de la traite, de la qualification des infractions relatives à la traite ou au travail des enfants, de la prévention ainsi que de la diffusion d'informations.

Kankan n'a pas encore mis en place de politique pour répondre aux cas de disparition ou de décès survenus au cours de la migration au niveau local. De même, la Politique de migration de la Guinée (PMG, 2020) ne fait pas référence aux migrants disparus sur le territoire national.

## Après l'évaluation fondée sur les IGM

L'OIM tient à remercier les autorités locales de Kankan pour leur participation à ce processus, et espère que les résultats de l'évaluation nourriront leur réflexion interne sur la gouvernance des migrations et contribueront à des changements positifs en matière de politiques. Il convient en particulier de noter ce qui suit :



Le rapport IGM peut être utilisé pour éclairer les activités d'élaboration de politiques, avec l'aide de l'OIM (si elle est souhaitée).



Les conclusions peuvent orienter les activités de renforcement des capacités, lesquelles seront éventuellement reliées à d'autres initiatives de l'OIM.



Une évaluation de suivi peut être réalisée à trois ans afin de mesurer les progrès accomplis



Les gouvernements peuvent échanger des pratiques exemplaires et des solutions innovantes avec d'autres gouvernements ayant suivi le processus relatif aux IGM.



# SOURCES PRINCIPALES\*

*\* Tous les liens hypertextes fonctionnaient au moment de la rédaction du présent rapport.*

Agence nationale d'inclusion économique et sociale

2020 Transferts monétaires : les comptes de 17 000 ménages bénéficiaires approvisionnés.

Banque africaine de développement et banque centrale de la République de Guinée

2019 Enquête sur les transferts de fonds : rapport final, décembre 2019.

Banque centrale de la République de Guinée et Banque mondiale

2018 La République de Guinée : diagnostic et préparation d'une stratégie nationale d'inclusion financière.

EU Global Diaspora Facility

2020 Cartographie de l'engagement de la diaspora : Guinée.

Institut national de la statistique (INS)

2020 Annuaire statistique 2020.

2022 Annuaire statistique 2021.

Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, région administrative de Kankan

2022a Décision No. 010/MATD/CAB/2022 portant désignation de quatorze (14) membres issus des services techniques régionaux, de la société civile et du SNU comme membres de l'Unité technique régionale du projet SPM (Special Measure Project) pour la protection et la réintégration des migrants de la région administrative de Kankan. Non disponible en ligne.

2022b Décision No. 011/MATD/CAB/2022 portant actualisation du comité de pilotage du projet SPM (Special Measure Project) pour la protection et la réintégration des migrants de la région administrative de Kankan. Non disponible en ligne.

2022c Décision No. 012/MATD/CAB/2022 portant actualisation des comités de suivi de proximité (CSP) du projet SPM (Special Measure Project) pour la protection et la réintégration des migrants de la région administrative de Kankan. Non disponible en ligne.

Ministère de la Santé

2014 Politique nationale de santé. Non disponible en ligne.

Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MEETFP) et Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi (AGUIPE)

2012 Collecte des données sur la main d'œuvre dans les entreprises du secteur formel.

Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger

2022 Arrêté A/2022/3162/MAECIAGE/CAB portant attributions et organisation de la direction générale des Guinéens de l'étranger. Non disponible en ligne.

Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger et Organisation internationale pour les migrations

2020 Politique de migration de la Guinée. Non disponible en ligne.

Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI)

2017 Plan national de développement économique et social 2016-2020.

Ministère du Plan et de la Coopération internationale, INS et Bureau central de recensement

2017 Troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-3) : rapport d'analyse des données sur les thèmes de la migration et de l'urbanisation, décembre 2017.

Nations Unies

2016 Capacités nationales en matière de réduction des risques et de gestion des catastrophes en Guinée : rapport d'évaluation.

## Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2020a L'endettement des migrants de retour et l'impact sur la réintégration durable en Guinée.
- 2020b Migration en Guinée : Profil migratoire national 2020.
- 2020c OIM Guinée – En Revue 2020.
- 2022 Indicateurs de gouvernance des migrations : La République de Guinée.

## Portail des Investissements de la République de Guinée

- 2018 Communiqué de presse : forum de la diaspora à Conakry.
- 2021 APIP-Guinée à la rencontre de la diaspora guinéenne en France.

## République de Guinée

- 1994 Loi L/94/006/CTR/NDU portant Code de la sécurité sociale.
- 1995 Loi L/95/029/CTR/NDU du 30 juin 1995 portant Code des investissements.
- 1996 Plan national de gestion des catastrophes.
- 2007 Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques de la République de Guinée.
- 2011 Politique nationale de l'environnement.
- 2014 Loi L/2014/072/CNT portant Code du travail.
- 2015a Loi L/2015/008/AN portant Code des investissements de la République de Guinée.
- 2015b Stratégie de relance socioéconomique post-Ebola (2015-2017).
- 2016 Loi 2016/059/AN, du 26 octobre 2016 portant Code pénal.
- 2017 Décret D/2017/039/PRG/SGG portant création, attributions, organisation, composition, fonctionnement du CNLTPPA.
- 2018 Loi L/2018/05A /AN du 20 juin 2018, relative à l'asile et à la protection des réfugiés en République de Guinée.
- 2019a Décret D/2019/049/PRG/SGG portant création d'une Agence nationale d'inclusion économique et sociale (ANIES).
- 2019b Secteur de l'éducation et de la formation : programme décennal de l'éducation en Guinée 2020-2029.
- 2020 Constitution de la Guinée.
- 2022 Décret D/2022/0313/PRG/SSG portant mission, organisation et fonctionnement de l'administration régionale. Non disponible en ligne.

## Sanoh, S.

- 2022 Attributions et organisations et fonctionnement de l'ANGUCH. Guineenews.org.





ANNEXE

## Le processus des IGM



**1**

### Lancement du processus des IGM

La première étape du processus consiste à expliquer ce que les IGM impliquent aux représentants clés du gouvernement, afin de garantir une entière compréhension du projet et d'assurer un engagement complet.



**2**

### Collecte de données

La deuxième étape du processus consiste à démarrer la collecte et l'analyse des données, sur la base d'environ 90 indicateurs basés sur les 6 dimensions du MiGOF. Un profil de gouvernance de la migration basé sur l'analyse des résultats est ensuite rédigé et partagé avec les interlocuteurs gouvernementaux.



**3**

### Discussions multipartites sur les résultats des IGM

La troisième étape du processus consiste à organiser une consultation interministérielle au cours de laquelle tous les ministères concernés et les autres parties prenantes discutent des bonnes pratiques et des aspects qui pourraient être renforcés identifiés dans l'ébauche du profil de gouvernance de la migration, ainsi que les priorités pour la marche à suivre. C'est aussi l'occasion de commenter et de faire des suggestions sur l'ébauche du profil.



**4**

### Rapport final

Une fois que les profils de gouvernance de la migration sont finalisés et validés par les interlocuteurs gouvernementaux, ils sont publiés sur le [Portail sur les données migratoires](#) et téléchargés sur la [Plateforme de publications de l'OIM](#).





[www.migrationdataportal.org/mgi](http://www.migrationdataportal.org/mgi)

#migrationgovernance

 @IOM

 @UNmigration

 @UNmigration

 MGI@iom.int